COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2023 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 MSD** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Président(e) : Mr Notebaert
Membres :
Aline Montagnac
Bertrand Belvaux
Blandine Antéblian
Mathilde Pulh

Article 2 :

Le directeur de l'IAE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 07 Novembre 2023

Le Directeur de l'IAE
Samuel MERCIER

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
S. Mercier